

Paris, le 10 AVR. 2026

Monsieur le Député,

Plusieurs travaux récents du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER), de l'Inspection générale des finances (IGF) ainsi que de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE) ont attiré l'attention sur l'évolution des charges de mécanisation dans les exploitations agricoles française. Ces analyses mettent en évidence des dynamiques contrastées selon les filières et les territoires, et interrogent la place croissante de l'investissement en matériel dans l'équilibre économique des exploitations.

Outre ses effets à l'échelle des exploitations et des filières, la mécanisation agricole soulève également des enjeux à l'échelle des finances publiques, notamment au regard des dispositifs fiscaux et sociaux qui encadrent et accompagnent l'investissement en matériel. L'ampleur de ces mécanismes et leur impact budgétaire appellent à une meilleure compréhension de leurs effets économiques, sociaux et environnementaux, ainsi que de leur cohérence avec les objectifs poursuivis par les politiques agricoles.

Dans le cadre de la loi de finances pour 2026, vous avez proposé et fait adopter un dispositif visant à encourager la mécanisation collective, notamment par le recours aux coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA). Cette avancée doit être complétée par une réflexion plus large sur les déterminants structurels de la surmécanisation. Plus largement, l'efficacité de ces mécanismes au regard des défis auxquels l'agriculture est aujourd'hui confrontée doit être appréciée.

Je souhaite, dans ce contexte, vous confier une mission visant à établir un diagnostic approfondi et objectif de la fiscalité des exploitations agricoles françaises. Vous dresserez l'état des lieux des volumes budgétaires en jeu, en appréciant notamment l'effet des récentes réformes mises en œuvre ces dernières années, et analyserez la façon dont ils contribuent à la réalisation d'objectifs largement partagés : la souveraineté et la compétitivité agricole, le renouvellement des générations et l'adaptation et l'atténuation au changement climatique.

.../...

Monsieur Dominique POTIER
Député
Assemblée nationale
126, rue de l'Université
75007 PARIS

Sur la base de ce diagnostic et à l'appui des différentes réflexions déjà menées, vous formulerez des propositions d'évolution de la fiscalité agricole visant à :

- favoriser des trajectoires d'investissement plus soutenables, en dimensionnant, le plus justement possible, les investissements productifs utiles à l'économie agricole ;
- renforcer durablement la compétitivité des exploitations agricoles et accompagner la transition écologique des systèmes de production et la gestion des risques climatiques ;
- favoriser le renouvellement des générations en optimisant l'ensemble des aides fiscales à la transmission et à l'installation des jeunes agriculteurs et en tenant mieux compte de l'évolution des parcours professionnels.

Vos propositions devront s'inscrire dans le cadre général de l'objectif primordial de redressement de nos finances publiques et de réduction de la dépense publique. Vos recommandations n'impliqueront pas de baisse de recettes fiscales relative au secteur agricole, ni de rehaussement des dépenses publiques.

Pour mener à bien cette mission, vous vous appuieriez particulièrement sur la direction du budget, la direction générale du trésor, la direction générale des entreprises, la direction de la législation fiscale rattachées aux ministères financiers, ainsi que la direction générale de la performance économique et le service des affaires financières sociales et logistiques rattachés au ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la souveraineté alimentaire.

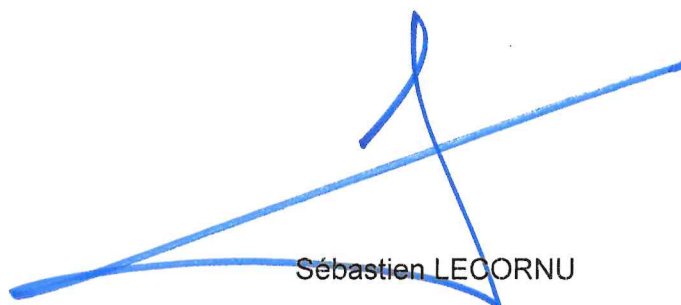
Vous bénéficiez, en outre, de l'appui d'un membre de l'Inspection générale des finances, d'un membre du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux et d'un membre de l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable.

Vous veillerez à élaborer vos propositions dans le respect des règles d'indépendance, d'impartialité et d'objectivité qui s'imposent au titre de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, et à m'informer des éventuelles mesures prises à cet effet.

En application de l'article L.O. 144 du code électoral, un décret vous nommera parlementaire en mission auprès de Mme Annie GENEVARD, ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire, et de M. David AMIEL, ministre de l'action et des comptes publics. Vous réaliserez cette mission en collaboration avec M. Pascal LECAMP, député.

Je souhaite disposer de votre rapport au plus tard fin septembre 2026 afin qu'il alimente les propositions et le débat du projet de loi de finances pour 2027.

Je vous remercie par avance de l'engagement que vous porterez à ces travaux, dont les conclusions contribueront utilement à l'élaboration des prochaines réformes en faveur de l'agriculture française et du prochain projet de loi de finances, et vous prie de croire, Monsieur le Député, en l'assurance de mes salutations les meilleures.



Sébastien LECORNU